Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 22 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260421-2026_28-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 21 avril 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 16	Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER
Votants : 18	Absents excusés : Landry DUMAS (procuration à Emmanuelle LAURE), Delphine ALAMICHEL (procuration à Pauline SWEATY)
	Absent : Loïc CHRISTIN
Secrétaire de séance :	Angélique NICOSIA

2026_ 28 - Objet : Vote du budget primitif de l'année 2026 - Boulangerie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la boulangerie pour l'année 2026, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 64 598,98 €
- Section d'investissement : 112 895,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)